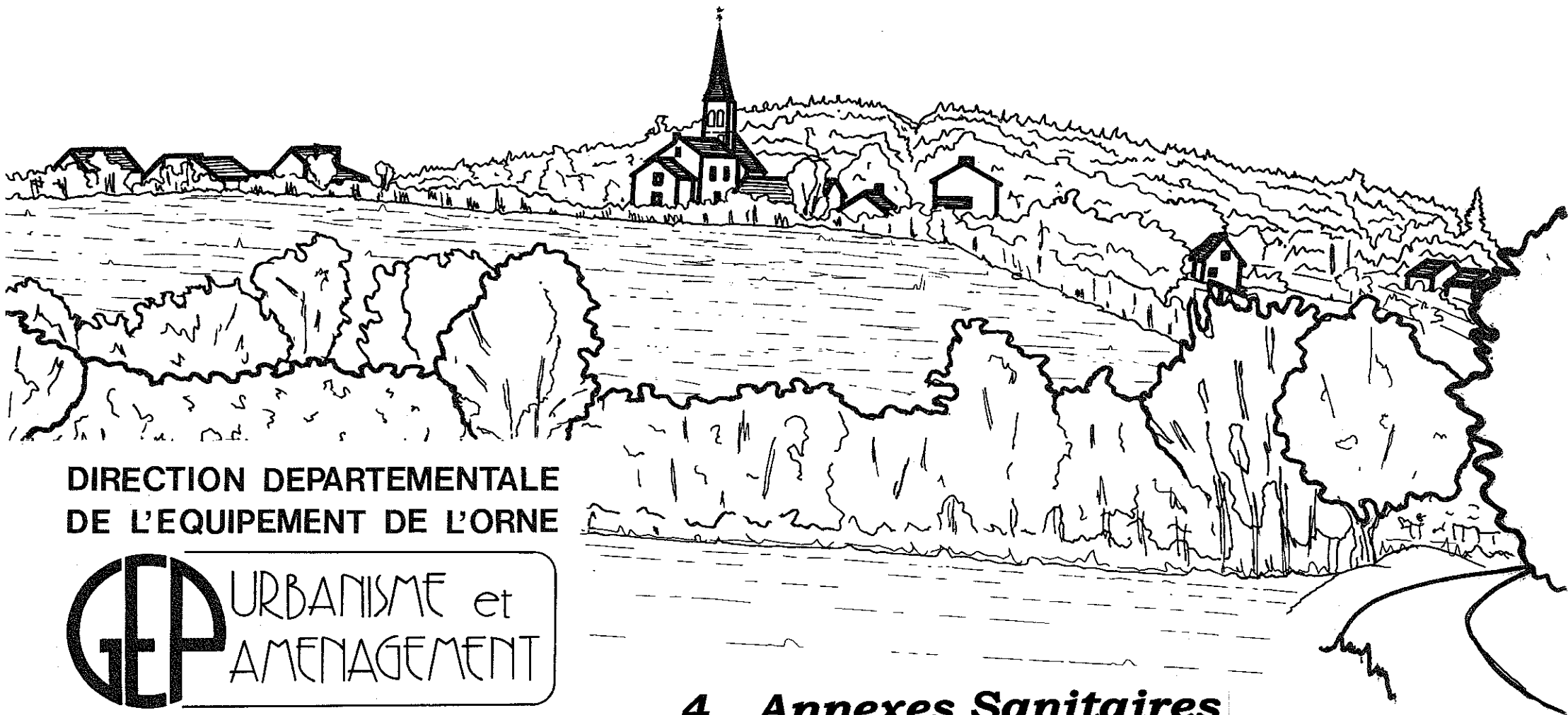


PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Commune de :

SAINT NICOLAS DES BOIS



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT DE L'ORNE



4 . Annexes Sanitaires

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BOIS

PUBLIE le 5 MARS 1986

APPROUVE le 27 JUIN 1986

EAUX USEES

=====

La Commune de SAINT NICOLAS DES BOIS ne possède pas de réseau d'eaux usées.

Les eaux usées sont donc traitées par un système d'assainissement individuel.

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BOIS.

EAU POTABLE
=====

La commune de SAINT NICOLAS DES BOIS fait partie du Syndicat Intercommunal de COLOMBIERS qui regroupe les communes de COLOMBIERS, CUISSAI, LONRAI, PACE, SAINT DENIS SUR SARTHON, SAINT NICOLAS DES BOIS.

SAINTE NICOLAS DES BOIS est desservie à partir d'un réservoir de 400 m³ situé à COLOMBIERS et d'un réservoir de 150 m³ situé à la lisière de la forêt d'Ecouves, à proximité du lieudit "LE TERTRE". Ces réservoirs sont alimentés par un captage sis à COLOMBIERS, à côté du réservoir de 400 m³;

Le réseau d'adduction d'eau potable de SAINT NICOLAS DES BOIS a été réalisé en 1983. Ce réseau a donc pris en compte les perspectives d'évolution démographique de la Zone d'Environnement Protégé, perspectives reprises dans le document de Plan d'Occupation des Sols.

Compte-tenu que l'ensemble de la commune est desservie par l'eau potable, aucun programme d'aménagement et d'extension du présent réseau n'est envisagé.

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BOIS.

ORDURES MENAGERES
=====

SAINT NICOLAS DES BOIS ne fait pas partie d'un Syndicat.

La commune procède, elle-même, au ramassage des ordures ménagères une fois par mois. Ces ordures sont ensuite acheminées à l'usine de broyage d'ARCONNAY appartenant à la Société Normande de Nettoyement. Après broyage, les ordures sont évacuées à la décharge contrôlée.

Le tonnage annuel des ordures ménagères de SAINT NICOLAS DES BOIS est de l'ordre de
20 Tonnes.